

DECRET N° 2007-643 DU 31 DECEMBRE 2007

Portant déclaration pour cause d'utilité publique
des différents morcellements du titre foncier
n° 6402 de Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret du 25 novembre 1930 règlementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'occupation temporaire en Afrique occidentale ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 décembre 2007 ;

DECRETE :

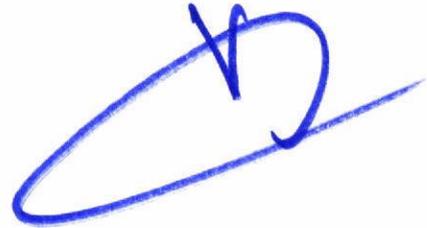
Article 1^{er} : Sont déclarés d'utilité publique, les domaines objets des titres fonciers n° 5587, 5592 et 5593 de Cotonou.

Article 2 : Les domaines objets desdits titres fonciers sont réintégrés au patrimoine privé de l'Etat.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme et le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière sont chargés, chacun en qui le concerne, de la mise en œuvre des dispositions du présent décret qui entre en vigueur pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



Félix Tissou HESSOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Gustave ANANI CASSA

Le Ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de la Réforme Foncière et
de la Lutte contre l'Erosion Côtière,



François Gbènoukpo NOUDEGBESSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MISP 4 MEF 4 GS/MJLDH 4 MUHRFLCEC 4 AUTRES MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 JO 1.